

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : Finances
locales

Sous matière : Décisions
budgétaires

OBJET :
FISCALITE
DIRECTE
LOCALE 2020 –
VOTE DU TAUX
DES 2 TAXES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **21 JUIL. 2020**

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-118

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à Mme BOURREL Marie-Claude,
Mme GRANIER Présillia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme GAIANI Audrey donne procuration à M. PERLES Bruno,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes des 2 taxes directes locales,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avis de la Commission des finances du 08 juillet 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE de fixer comme suit le taux 2020 des 2 taxes locales.

Taxe	Taux 2019	Taux 2020	Base 2020	Produit 2020
Taxe Foncière	32.22 %	32.22 %	14 294 000 €	4 605 527 €
Taxe Foncier non bâti	81.26 %	81.26 %	243 400 €	197 787 €

PRECISE que ces sommes seront reprises au budget 2020 et sur l'état de notification des taux d'imposition de 2020 des deux taxes locales (1259).

ADOpte PAR 28 VOIX POUR
5 VOIX CONTRE

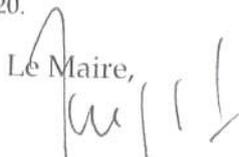
Ont voté contre : M. PINEL Jean-Louis, M. THOMAS Guy, Mme CAFFIER Karole, M. ROSSICH Thierry et M. CABANIE Didier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 juillet 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
20 JUIL. 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
17 JUIL. 2020
Par publication le :
21 JUIL. 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE

